



Les attributs de la mairie de Montréal

Léon Trépanier

Numéro 31, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079692ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079692ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trépanier, L. (1966). Les attributs de la mairie de Montréal. *Les Cahiers des Dix*, (31), 203–212. <https://doi.org/10.7202/1079692ar>

Les attributs de la mairie de Montréal

Par LÉON TRÉPANIÉ

Les insignes symboliques dont le maire de Montréal ornait autrefois sa personne pour affirmer la dignité de sa charge sont maintenant soigneusement conservés dans les voûtes de l'hôtel de ville, témoins silencieux d'un passé dont les événements de chaque jour continuent la trame.

Ces attributs, désormais du domaine de la petite histoire, il est intéressant d'en connaître l'origine et de préciser le rôle qu'ils ont joué selon le personnage que la faveur publique élevait au rang de premier citoyen de la métropole.

Dans un article paru dans *La Patrie* du 10 août 1952, nous esquissons les principales aventures de ces attributs symboliques; si nous les complétons aujourd'hui, c'est que, désormais comprimés dans un coffret des voûtes de l'hôtel de ville, ils ne sont plus que le reflet du passé.

Le collier ou chaîne d'office de Son Honneur le Maire de Montréal a une histoire. Tout comme les hommes, les choses anciennes ont été marquées par le rythme du temps : l'auguste attribut de la mairie de la métropole n'a pas échappé à cet arrêt du sort et de tout temps il fut difficile de dissocier la marque de cette éminente dignité de la personnalité de celui qui le portait.

Depuis que notre régime municipal s'est démocratisé, à l'instar d'institutions non moins vénérables, on a dispensé le maire de Montréal de se coiffer du bicorne empanaché ou de s'envelopper d'une toge bordée d'hermine ou de martre de la baie d'Hudson et encore plus de porter en bandoulière une épée de gala. La toge connut des déboires dont le temps ne pourra effacer le souvenir.

LES ATTRIBUTS DE LA MAIRIE

C'est le 17 mars 1856, à une séance du conseil municipal, qu'un comité spécial de nos édiles recommandait que « dorénavant, le maire soit revêtu d'une toge garnie de fourrure et que le greffier soit également pourvu d'une toge de soie noire. » Le 28 mai cependant, le conseil se ravisa et décida de laisser le maire libre de porter, quand bon lui semblera, « ses ornements en tout ou en partie ».

La visite du prince de Galles, en 1860, devait décider les membres du conseil de préciser les attributs de la mairie : c'est ainsi que le 13 juin, on autorisa le maire « à se procurer pour lui-même et pour le greffier de la Ville des toges convenables que l'un et l'autre porteront en temps et lieu durant le séjour du Prince de Galles dans la ville de Montréal. »

Et au prix de \$404.25, le conseil municipal décidait, le 11 septembre 1860, de payer les articles suivants :

- 1 — une toge de couleur écarlate, garnie de martre, pour son Honneur le maire;
- 2 — une épée avec fourreau et ceinture;
- 3 — un chapeau en soie noire;
- 4 — deux paires de gants blancs; et pour le greffier de la ville : une toge en soie garnie de velours. un chapeau et une paire de gants blancs.

On approuvait en même temps le paiement d'une somme de \$25.00 pour la remise à neuf du collier du maire et de \$52.50 pour l'achat de 30 boucles en argent !

LA TOGE VICTIME DU FEU ET DES MITES

Le costume symbolique connut les horreurs de la destruction alors qu'il disparut dans l'incendie qui détruisit l'hôtel de ville en 1923. Mais quelques années plus tôt — en 1916 — la toge du maire avait subi les outrages des mites, bien qu'elle fût généralement conservée dans une boîte de métal; et il en avait coûté \$150.00 pour faire disparaître toute trace du passage de ces insectes malfaisants.

En juillet 1919, Médéric Martin, qui se préparait à recevoir Son Altesse Royale le prince de Galles, avait fait voter un nouveau crédit pour rafraîchir le costume et le bicorne traditionnel. A la suite de l'incendie de l'hôtel de ville, on décida d'acheter une nouvelle toge et ce fut la maison Charles Desjardins qui eut la tâche de la confectionner au prix de \$1,400.00 : elle était garnie de martre de la baie d'Hudson.

LE COLLIER

Le collier reste, aujourd'hui, l'unique insigne officiel de la mairie : c'est un objet historique utilisé depuis cent quinze ans. Il se trouve que le premier maire à porter le collier, Charles Wilson, fut aussi le premier magistrat de Montréal à être élu par l'assemblée des contribuables et non par le conseil, comme cela se faisait antérieurement. C'est le 27 août 1851 que le conseil municipal de Montréal décida de faire confectionner un collier en or, que Son Honneur le Maire porterait dans toutes les occasions convenables.

Sur motion du conseiller A. Montreuil, appuyé par le conseiller John Leeming, lit-on dans les procès-verbaux du temps, « il est résolu qu'une chaîne d'or et les autres insignes d'office ordinairement portés par les maires, soient fournis au Maire de Montréal, et qu'il soit requis de les porter dans toutes occasions convenables; que la dite chaîne et les insignes soient transmis dans la suite à chaque Maire suivant et que soit composé le comité suivant pour mettre cette résolution à effet : le conseiller A. Montreuil, président; les échevins Archibald MacFarlane et J.-B. Homier, et les conseillers François Leclair et John Leeming. »

OÙ LOGEAIT L'HÔTEL DE VILLE EN 1851

En 1851, on était à compléter la construction du Marché Bonsecours, dont la partie ouest de l'étage au-dessus du rez-de-chaussée allait être occupée par le conseil municipal.

En attendant, le maire, échevins et conseillers tenaient leurs délibérations à la maison Hayes, construction à quatre étages munie d'un théâtre, située à la Place Dalhousie, plus tard emplacement de la gare Viger. Le bâtiment en question était la propriété de l'Israélite Moses Hayes, chef de police de l'époque.

UNE DATE MÉMORABLE : 22 SEPTEMBRE 1851

En septembre 1851, avait lieu l'inauguration d'un service de chemin de fer entre Boston et Montréal et ce fut l'objet de fêtes extraordinaires qui durèrent trois jours, fêtes auxquelles assistèrent le gouverneur-général du Canada, lord Elgin, le maire de Montréal et une délégation de treize échevins et conseillers, du greffier et de l'inspecteur de la voirie de Montréal.

Dans un rapport présenté au conseil, le 2 octobre, il est dit « que Son Excellence lord Elgin revint de Boston avec les membres du Conseil et qu'après environ quinze heures de voyage, Son Excellence et les membres du Conseil sont arrivés en sûreté à Montréal à onze heures et demie du soir le 20 septembre ».

Et le lundi 22 septembre à midi, « il plut à Son Excellence de recevoir une adresse présentée par le Conseil de ville de Montréal, à la Maison Hayes, en présence d'un grand nombre de citoyens les plus respectables de Montréal ».

L'adresse en question commençait par ces mots : « Nous, le Maire, les échevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, prenons la liberté d'approcher votre Excellence, pour vous remercier, etc., etc . . . »

Et le procès-verbal du greffier J. P. Sexton ajoute :

Son Excellence, à la fin de l'adresse, dit à Son Honneur le Maire : « Il est d'usage suivant l'étiquette officielle, de passer à son secrétaire la copie des adresses faites en pareille occasion. Mais dans cette occasion-ci, j'ai voulu dévier de cette règle. Et en conséquence, je vous présente, M. le Maire, cet original aussi chaud que s'il sortait de mon coeur ».

Son Excellence présenta alors à Son Honneur le Maire les insignes de son grade, consistant en la chaîne massive et élégante faite par ordre du Conseil, en date du 27 août dernier.

Son Excellence quitta Montréal pour Laprairie à quatre heures de l'après-midi accompagnée du maire, des membres du conseil et d'un grand nombre d'habitants les plus influents de la ville.

On a rappelé le souvenir de cette cérémonie par une inscription gravée au revers du médaillon suspendu au collier du maire de Montréal. La ville avait payé la somme de 40 louis à la maison W. A.

Townsend pour la confection du collier ainsi désigné : « The Standard Silver collar and badges strongly and richly Gilt ». On y ajouta un coffret en bois d'érable pour loger le précieux objet.

LE MÉDAILLON OBJET DE DISCUSSION

Le 24 janvier 1852, à deux heures de l'après-midi, Son Honneur le maire Charles Wilson, orné des insignes de sa charge, présidait la première réunion du conseil tenue dans le nouvel hôtel de ville, au Marché Bonsecours. C'est au cours de cette cérémonie d'inauguration que l'honorable Peter McGill, maire de la ville de 1840 à 1842, présenta aux échevins une peinture représentant le maire en exercice. On connaît le sort malheureux de ces deux portraits qui furent détruits par des vandales en 1853.

Le 28 février de cette même année, le conseil décréta que le médaillon fixé au collier du maire deviendrait dorénavant la propriété du titulaire sortant de charge. Il appert toutefois que le médaillon original resta fixé au collier car la ville en fit faire une réplique que le maire Wilson emporta avec lui à la fin de son terme.

ON VEUT DES INSIGNES PLUS CONVENABLES

Les années passent et voici que sous l'administration du maire Henry Starnes, en 1856, on lit, en date du 11 mars :

« Que ce Conseil est d'opinion et considère nécessaire de reconsidérer la résolution du 27 août 1852, relativement aux insignes du Maire. Sur motion du Conseiller Damase Masson, secondé par le conseiller C.-E. Belle, il est résolu « qu'il soit laissé libre dorénavant au Maire, de porter ou non ses insignes et qu'un comité de quatre composé de MM. J. J. Day, François Leclair, Henry Lyman et Masson soit nommé pour suggérer des insignes plus convenables avec instructions de faire rapport au Conseil ».

On avait convenu à l'unanimité de modifier pour le mieux les attributs officiels de la mairie; mais il faudra attendre quatre ans encore et une visite princière pour donner suite au projet. Le 17 mars 1856, on avait décidé qu'outre sa toge, le maire porterait un médaillon entouré de feuille d'érable, avec, au centre, les armes de la ville. Le

28 mai, on abrogea cette résolution; le 11 juin cependant, on revint sur la décision et on décida de remplacer les vieux ornements, de faire confectionner un médaillon en or pur qui resterait la propriété de la ville. Cette résolution est de nouveau rescindée par celle du 27 juin et le maire se contentera d'ornements défraîchis jusqu'en juin 1860, alors qu'à l'approche de la visite du prince de Galles, le maire Charles-Séraphin Rodier sera habillé de neuf.

L'AFFAIRE DU COLLIER

En 1893, l'honorable Alphonse Desjardins était maire de Montréal : cependant son arrivée au pouvoir avait été marquée d'un incident qui avait quelque peu défrayé la chronique des journaux. M. Desjardins succédait au bouillant et remuant James McShane, « People's Jimmy », comme il aimait à se faire appeler, mais la victoire de M. Desjardins n'avait pas été sans déplaire considérablement à son adversaire.

Les journaux n'avaient guère contribué d'ailleurs à la bonne humeur de M. McShane, car ils avaient révélé au public que quinze jours avant l'élection, le maire, adversaire acharné de la Compagnie d'éclairage électrique Royale, s'était introduit discrètement dans l'étude du notaire O. Martin et avait apposé sa signature au bas du contrat entre la ville et la compagnie. McShane avait espéré que la chose serait tenue secrète jusqu'après les élections de février 1893 : mais la mèche fut éventée et McShane en fut très vexé.

Or il advint que le matin du 17 février 1893, — la séance d'inauguration du nouveau conseil devant avoir lieu le lundi 26 février — on constata que le collier du maire était introuvable à l'hôtel de ville. Une enquête révéla que le précieux objet était chez McShane : on donna alors au concierge Lamarre l'ordre d'aller le réclamer immédiatement de l'ex-maire.

— J'irai le porter moi-même, aurait répondu McShane. Le lendemain samedi, vers dix heures du matin, McShane vint à l'hôtel de ville portant une sacoche contenant le collier. Il se rendit sans plus de façon dans la pièce même où le maire Desjardins dépouillait sa correspondance, enleva son paletot et se mit à arpenter nerveuse-

ment la pièce, le bonnet de fourrure sur la tête. Interpellant le maire, il lui signifia que lui, James McShane, était encore maire de Montréal, qu'il avait droit d'occuper le cabinet du maire et, faisant signe aux journalistes qui l'avaient accompagné jusqu'à la porte, il les invita à entrer.

Le maire Desjardins voyant les journalistes envahir son bureau, fit venir le concierge Lamarre et le pria d'inviter les chroniqueurs municipaux à se retirer. « Voulez-vous avoir la bonté de voir à ce que je sois tranquille dans mon bureau. J'ai du travail à faire, » dit-il.

L'ex-maire McShane insista : « J'ai parfaitement le droit d'être ici, dit-il; d'ailleurs il y a de la place pour deux ».

Les journalistes se retirèrent cependant et M. McShane les suivit en les avertissant que les tribunaux auraient à décider s'il était encore maire à ce moment ou non. Comme on le pense bien, M. McShane s'apaisa et ne tarda pas à constater que l'honorable Alphonse Desjardins était bel et bien le nouveau maire de Montréal.

LORD ABERDEEN ET LE MAIRE J.-O. VILLENEUVE

Quel contraste entre l'attitude du maire Alphonse Desjardins, à la fin de son mandat, et celle de M. McShane à l'égard de son successeur. M. Desjardins avait eu l'occasion de recevoir, à l'hôtel de ville, lord Aberdeen, gouverneur-général du Canada, à l'arrivée de ce dernier au pays; afin de rendre hommage à celui qui lui succédait à la mairie, il avait invité lord Aberdeen à assister à son discours d'adieu et à l'intronisation de son successeur, M. J.-O. Villeneuve.

Le gouverneur-général se rendit volontiers à l'invitation du maire sortant de charge et ce fut M. Desjardins lui-même qui pria Son Excellence de revêtir les insignes de sa charge à son successeur. Lord Aberdeen répéta alors le geste que quarante-trois ans auparavant, lord Elgin avait fait en décorant le maire Wilson de ses insignes officiels. Le souvenir de cette cérémonie est rappelé par une inscription gravée au revers de l'ornement, servant d'agrafe à la partie supérieure du collier. Cette cérémonie s'était déroulée le 26 février 1894.

LE COLLIER DU MAIRE À ROME

Voici comment *Le Petit Journal* du 14 mai 1950 raconte ce voyage : « Il faut se rendre en Europe pour constater à quel point le Canada et la métropole canadienne y sont connus. Car Montréal est bien sur la carte du monde. Et, en Europe, quand on parle du Canada, on parle de Montréal; car notre métropole y jouit d'une popularité aussi grande que celle du pays ». Voilà ce que nous relatait Me Jean-Marie Savignac, à son retour de Rome, où il a officiellement représenté la cité de Montréal au sacre de S. E. Mgr Léger.

« Me Savignac était au nombre des 50 voyageurs qui se sont rendus dans la ville éternelle à l'occasion du sacre de Mgr Léger à bord de l'avion Pèlerin Canadien de la compagnie Curtiss-Reid. C'était la première envolée de notre éminent compatriote. « J'ai fort apprécié ce voyage en avion, dit-il; c'est vraiment le moyen le plus rapide pour les voyageurs qui n'ont que peu de temps à leur disposition. Nous avions un avion solide et un magnifique équipage qui nous inspirait une grande confiance. L'envolée s'est accomplie à merveille ».

« Sur la pressante suggestion de Son Honneur M. Camillien Houde, Me Savignac emporta avec lui, à Rome, le collier d'or qui est l'insigne officiel du maire de Montréal. C'était la première fois que ce collier quittait la métropole. En sa qualité de délégué officiel de la Cité de Montréal, Me Savignac a porté le collier d'or lors des cérémonies du sacre de S. E. Mgr Léger et lors de l'audience privée accordée par le Pape aux Montréalais en cette circonstance. » « Et je puis vous affirmer que l'insigne particulier du maire de Montréal a été fort remarqué à Rome. Il indiquait d'une façon bien tangible la présence de la métropole à ces remarquables cérémonies. L'apparition de ce collier d'or fut un geste très remarqué et fort apprécié. Je craignais de l'apporter avec moi, de peur de le perdre ou de le détériorer; mais M. Houde y tenait fortement et j'ai accepté, pour réaliser sa belle initiative. »

« Me Savignac a eu le bonheur de voir le Souverain Pontife à six reprises, en cinq audiences publiques et une audience privée. A celle-ci, il fut présenté au Saint-Père par S. E. Mgr Léger. Le pape lui dit alors : « Je vois par vos insignes que vous représentez Montréal, l'ancienne Ville-Marie, cette grande ville catholique. Je bénis toute la population de Montréal, ses administrateurs, vous-même, votre famille

et tous ceux qui vous sont chers. » Et Me Savignac ajoute que cette audience privée fut une scène extrêmement émouvante, surtout quand le Souverain Pontife s'adressa au groupe de visiteurs pour faire un éloquent éloge du nouvel archevêque de Montréal, en des termes affectueux, puissants et paternels. »

LE NOUVEAU MÉDAILLON DU COLLIER

Nous devons à un archiviste municipal, M. Conrad Archambault, les modifications bien à propos faites, en 1943, aux anciennes armoiries qui apparaissaient au médaillon du collier du maire. On se rappellera, en effet, qu'en 1938, le greffier, J.-Etienne Gauthier, commença à authentifier les documents officiels par l'apposition d'un sceau fait à l'image des armoiries nouvelles de Montréal. Le médaillon qui orne aujourd'hui le collier du maire est plus conforme aux armoiries aussi bien qu'à l'art héraldique.

Bien que M. Houde se soit dispensé de porter l'épée de gala, le manteau fourré d'hermine et le bicorne empanaché, le collier historique centenaire lui suffisait pour préserver la dignité attachée à ses fonctions de premier citoyen de Montréal.



Les anciens attributs de la mairie ne sont plus utilisés aujourd'hui. Au moment où l'Exposition universelle est à la veille d'accueillir des millions de visiteurs, un personnage de réputation internationale préside aux destinées de la ville. Après avoir parcouru l'Europe, conversé avec des chefs d'Etats et les maires des principales villes européennes et américaines, c'est lui qui les accueillera tous au cours de l'Expo. Cet homme est Jean Drapeau qui n'a nullement besoin d'apparat symbolique pour s'identifier auprès des visiteurs.

Jean Drapeau.

APPENDICE

Sommaire du dossier conservé aux Archives municipales.

1851 - 27 août — Le conseil municipal de Montréal décide de faire confectionner un collier en or que S.H. le Maire de la Ville devra porter dans toutes les occasions convenables.

2 octobre — Au retour d'un voyage à Boston, en compagnie d'une délégation municipale montréalaise, le Gouverneur général du Canada, Son Excellence le Comte d'Elgin & Kinkardine est l'invité d'honneur à une assemblée du Conseil municipal de Montréal tenue le 2 octobre 1851.

En cette circonstance, le gouverneur général se dit heureux de se voir conférer par le Conseil municipal le privilège d'investir S.H. le Maire de Montréal des insignes d'office qui lui sont offerts pour la première fois. Le maire Charles Wilson remercia son Excellence.

NOTE : On a rappelé le souvenir de cette cérémonie par une inscription appropriée, gravée au revers du médaillon qui est suspendu au collier de S.H. le Maire.

24 octobre — La ville paie pour la confection du collier ainsi désigné : « The Standard Silver collar and badges strongly and richly Gilt », la somme de 40 louis. Une somme de 2 louis 16 chelins 6 deniers est aussi acquittée pour l'achat d'un coffret en bois d'érable.

1852 - 28 février — Le médaillon fixé au collier du Maire deviendra dorénavant la propriété du Maire sortant de charge.

1er juin — On soumet le dessin d'un médaillon pour le collier du Maire.

12 octobre — La ville paie la somme de 35 louis 5 chelins pour l'acquisition d'un médaillon importé.

NOTE : Ce dernier médaillon paraît avoir été légué au Maire Wilson afin que le médaillon original demeure fixé au collier.

1853 - 6 décembre — Le coût du médaillon ne devra pas dépasser à l'avenir la somme de 5 louis.

1854 - 14 janvier — Le Greffier de la ville fait savoir qu'il ne peut se procurer de médaillon pour un prix inférieur à 10 ou 12 livres.

1894 - 26 février — Ayant accepté l'invitation d'assister à l'assemblée du conseil municipal de Montréal, tenue le 26 février 1894, Son Excellence lord Aberdeen, Gouverneur général du Canada, veut bien, en cette circonstance revêtir des insignes de sa charge, le Maire nouvellement élu, M. J.-O. Villeneuve.

NOTE : Le Souvenir de cette cérémonie est rappelé par une inscription gravée au revers de l'ornement, servant d'agrafe, à la partie supérieure du collier.

1907 - 9 décembre — La ville accepte de payer la somme de \$24.00 représentant le coût de la mise en dépôt, pendant les années 1905, 1906, 1907.

1916 — Crédits votés pour divers réparages au collier ainsi qu'à la toge de Son Honneur le Maire de Montréal.

1923 — Achat d'une nouvelle toge pour S.H. le Maire. Cette toge fut confectionnée par la Maison Charles Desjardins au coût de \$1,400.00. Elle était garnie de martre de la baie d'Hudson. On fit en même temps l'acquisition d'une boîte en métal pour sa conservation.